

RCS : DIEPPE Code greffe : 7601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00062 Numéro SIREN : 442 697 082 Nom ou dénomination : A L HOTEL DE LA PLAGE

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2018 sous le numéro de dépôt 1921

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

[] par son représentant légal (Qualité et identité)

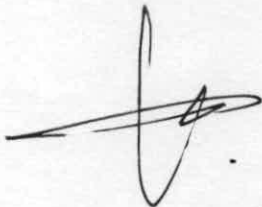
[] par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: KUENENANN
prénom: LUC
adresse ou dénomination: GERANT - A L'HOTEL DE LA PLAGE
adresse du siège: 20 Bld de VERDUN
..... 76200 DIEPPE
numéro unique d'identification- (Siren): 442 697 082

Signature



Liasse fiscale Déclarant

L'Hôtel de la Plage

31/12/2017

Ce document contient 24 pages





L'Hôtel de la Plage

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Sommaire

0.1	2050 Bilan actif	3
0.2	2051 Bilan passif	4
0.3	2052 Compte de résultat	5
0.4	2053 Compte de résultat (suite)	6
0.5	2054 Immobilisations	8
0.6	2055 Amortissements	9
0.7	2056 Provisions inscrites au bilan	10
0.8	2057 Etat des créances et dettes	11
0.9	2058-A Détermination résultat fisc.	12
0.10	2058-B Déficits prov. non déduct.	13
0.11	Prod. à recevoir charges à payer	14
0.12	Provisions non déductibles	15
0.13	2058-C Affectation du résultat	16
0.14	2059-A Détermin. plus moins-values	17
0.15	2059-B Affectation plus values C/T	18
0.16	2059-C Suivi des moins values L/T	19
0.17	2059-D Affectation plus values L/T	20
0.18	2059-E Détermination VA produite	21
0.19	2059-F Capital social	22
0.20	2059-G Filiales	23
0.21	Détail des charges constatées d'avance	24

Désignation de l'entreprise : SARL L'Hôtel de la Plage		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2 			
Adresse de l'entreprise 20 Boulevard de Verdun 76200 DIEPPE		Durée de l'exercice précédent * 1 2 			
Numéro SIRET * 4 4 2 6 9 7 0 8 2 0 0 0 1 8 		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7 			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2080
		Fonds commercial (1)	AH	AI	900000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
		Terrains	AN	AO	26678
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	1337795
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	42825
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	221558
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	497
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	1604259	1809533
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	2215
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	8608
		Autres créances (3)	BZ	CA	30759
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	445000
		Disponibilités	CF	CG	352302
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5094
		TOTAL (III)	CJ	CK	843978
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VD)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	1604259	2653512
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		SARL L'Hôtel de la Plage		Néant ☐ *	
			Exercice N 31122017		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....100000..)		DA	100000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	1804	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	1795472	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	125484	
	Subventions d'investissement		DJ	82369	
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	2105130	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	445118	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	1266	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	16438	
	Dettes fiscales et sociales		DY	85558	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	548382		
Ecart de conversion passif *		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2653512		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
			ID		
			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	547115	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL L'Hôtel de la Plage					Néant ☐ *	
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	95165	FB	FC	95165
	Production vendue { biens *	FD		FE	FF	
		FG	950196	FH	FI	950196
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1045362	FK	FL	1045362
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	19930
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1065292
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	42768
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	13291
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	11
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	241845
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	30843
	Salaires et traitements *				FY	324663
	Charges sociales (10)				FZ	75571
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements *			GA	183013
		- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE	4719
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	916730
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	148562
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1025
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	1025
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	7811
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	7811
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-6786
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	141775

Désignation de l'entreprise										SARL L'Hôtel de la Plage		Néant ☐ *	
												Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	1324	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	15980	
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	17304	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	581	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG	312	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	894	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)										HI	16409		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	32701		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1083622		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	958137		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)										HN	125484		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)							HY 1G			
	(3)	Dont	{ — Crédit-bail mobilier * — Crédit-bail immobilier							HP HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)									1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD		
	(9)	Dont transferts de charges									A1	19930	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6	obligatoires			A9			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
	Détail en annexe										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SARL L'Hôtel de la Plage

Exercice N, clos le : 31122017

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	581
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	312
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	894
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	1324
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	15980
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	17304
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise										SARL L'Hôtel de la Plage										31122017										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1				Augmentations															
																Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3											
INCO	CORP	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9													
		Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD	902080	KE		KF													
CORP	CORP	Terrains												KG	26678	KH		KI													
		Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9						KJ	506893	KK		KL														
			Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1						KM		KN		KO														
			Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants		M2				KP	1536000	KQ		KR	164846													
			Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3				KS	46111	KT		KU	1274													
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV	48795	KW		KX														
			Matériel de transport *										KY	16878	KZ		LA	20866													
			Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	185843	LC		LD														
			Emballages récupérables et divers *										LE		LF		LG														
		Immobilisations corporelles en cours										44573		LH		LI		IJ													
		Avances et acomptes												LK		LL		LM													
		TOTAL III												LN	2411774	LO		LP	186987												
		FIN	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence										8G			8M		8T												
Autres participations										8U			8V		8W																
Autres titres immobilisés										1P		497	1R		1S																
Prêts et autres immobilisations financières										1T			1U		1V																
TOTAL IV										1Q		497	1R		1S																
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	3314352	ØH		ØJ	186987														
CADRE B		IMMOBILISATIONS										Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence											
												par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4											
INCO	CORP	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7											
		Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW	902080	1X											
CORP	CORP	Terrains												IP		LX		LY	26678	LZ											
		Constructions	Sur sol propre				IQ						MA		MB	506893	MC														
			Sur sol d'autrui				IR						MD		ME		MF														
			Inst. gales, agenets et am. des constructions						IS				MG	42974	MH	1657872	MI														
			Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT				MJ		MK	47386	ML														
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers						IU				MM		MN	48795	MO														
			Matériel de transport						IV				MP		MQ	37745	MR														
			Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW				MS		MT	185843	MU														
			Emballages récupérables et divers*						IX				MV		MW		MX														
		Immobilisations corporelles en cours										44573		MY		MZ		NA		NB											
		Avances et acomptes												NC		ND		NE		NF											
		TOTAL III										44573		IY		NG	42974	NH	2511215	NI											
		FIN	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ			ØU		M7		ØW										
Autres participations										IØ			ØX		ØY		ØZ														
Autres titres immobilisés										I1			2B		2C	497	2D														
Prêts et autres immobilisations financières										I2			2E		2F		2G														
TOTAL IV										I3			NJ		NK	497	2H														
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										44573		I4		ØK	42974	ØL	3413793	ØM													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise	SARL L'Hôtel de la Plage	31122017	Néant ☐ *
-----------------------------	--------------------------	----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	2080	PF	PG		PH	2080
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM	364444	PN	10228	PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	859091	PW	147005	PX	42974	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	37854	QA	4970	QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	27452	QE	6234	QF		QG
	Matériel de transport		QH	5412	QI	7274	QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	167570	QM	7613	QN		QO
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
TOTAL III			QU	1461827	QV	183326	QW	42974	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	1463907	ØP	183326	ØQ	42974	ØR

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incor-por-relles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations					SP	SR

Désignation de l'entreprise		SARL L'Hôtel de la Plage		31122017		Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2		3		4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B		6C		6D
		6E	6F		6G		6H
		02	03		04		05
		9U	9V		9W		9X
		06	07		08		09
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF			
		UG		UH			
		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL L'Hôtel de la Plage				31122017		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	8608		8608					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	24691		24691					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6068		6068					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	5094		5094					
	TOTAUX		VT	44461	VU	44461	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16438		16438						
Personnel et comptes rattachés		8C	39315		39315						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	30391		30391						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12357		12357						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3494		3494						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	445118		445118						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	547115	VZ	547115						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	445118			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	31266	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL L'Hôtel de la Plage		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2017				
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	125484			
			de son conjoint				WB				
			moins part déductible *				WC				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW	105			
	Amendes et pénalités		WJ	105	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *		XY								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)		I7						43252		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		-imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8		
			- imposées au taux de 0 %						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
							TOTAL I	WR	168842		
II. DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		-imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA			
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
	Majoration d'amortissement *								XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	1666	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	)	XG	12217	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	0	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	12217		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{		bénéfice (I moins II)		XI	156625		
				{		déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	156625	XO	

Désignation de l'entreprise : SARL L'Hôtel de la Plage		31122017		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5			
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6			
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK			
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	6791		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PRODUITS A RECEVOIR	CHARGES A PAYER
----------------------------	------------------------

Désignation de l'entreprise :
SARL L'Hôtel de la Plage

Exercice N clos le :
31122017
Annexe 2058 B - Cadre II

	MONTANT A L'OUVERTURE		76993			
	MONTANT UTILISÉ		76993			
	MONTANT RÉSIDUEL					
	MONTANT COMPTABILISÉ		62491			
	MONTANT A LA CLÔTURE		62491			
PRODUITS A RECEVOIR	LIBELLÉ		POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES		CHARGES NON DÉDUCTIBLES
				CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	
	CONGÉS A PAYER	Congés provisionnés	5264	5264		
		Charges sociales provisionnées	1527	1527		
		Charges fiscales provisionnées				
		SOUS-TOTAL	6791	6791		
	INTÉRÊTS COURUS	Immob.fin., emprunts et assimilés				
		Participations groupes				
		Participations hors groupes				
		Sociétés en participation				
		Clients, fournisseurs				
		Associés	7282	7282		
		Banques et val.mob.de placement				
		Concours bancaires courants				
	RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir		929	929		
	RRR à accorder, fact.et avoirs à établir					
	Participation des salariés					
	Personnel		30000	30000		
	Sécurité sociale		17228	17228		
	Etat		261	261		
	Produits et charges externes diverses					
	TOTAL		62491	62491		

BIENS EN LOCATION
SUIVI DES AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B

cadre II

Désignation de l'entreprise : SARL L'Hôtel de la Plage

Exercice N clos le : 31122017

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour grosses réparations		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		CREDITS IMPOTS TOTAL XG	10551 12217

Désignation de l'entreprise : SARL L'Hôtel de la Plage															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ – Réserves légales – Autres réserves		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	150006		Dividendes				ZE					
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions				ZF					
							Report à nouveau				ZG					
	TOTAL I			ØF	150006		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)				TOTAL II	ZH	150006			
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J7		YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier												YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus												YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance												YT	2860		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8	14478	XQ	16673		
	– Personnel extérieur à l'entreprise												YU			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	13476		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES	67185	ST	208834		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	241845		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE												YW	5704		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS		9Z	25139		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												YX	30843		
TVA	– Montant de la TVA collectée												YY	105526		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	46421		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *												ØB	232322		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK			
	– Numéro de centre agréé *										XP					
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)															
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG			
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe										JA					
	Plus-values à 15 %										JK					
	Plus-values à 19 %										JM					
	Imputations										JC					
	Groupe: résultat d'ensemble										JD					
	Plus-values à 15 %										JN					
Plus-values à 19 %										JP						
Imputations										JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH						
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL L'Hôtel de la Plage						Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)		
I - Immobilisations*	1	IMMOB. INCORPORELLES						
	2	PROPRIETE INDUST.						
	3	TERRAINS . CONSTRUCT .	42974		42974			
	4	MATERIELS OUTIL .						
	5	FINANCIERES						
	6	DIVERSES						
	7	TITRES PLACEMENT						
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)		Court terme (9)	Long terme (10)		Plus-value taxable à 19 % (1) (11)	
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)				(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL L'Hôtel de la Plage		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *
---	--	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : SARL L'Hôtel de la Plage

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

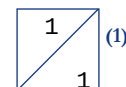
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SARL L'Hôtel de la Plage</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
		- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SARL L'Hôtel de la Plage		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le 0 1 0 1 2 0 1 7		et clos le 3 1 1 2 2 0 1 7	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1045362	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1045362	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	10066	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	10066	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	56060	
Variation négative des stocks	OQ	11	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	225171	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	2194	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	4719	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la VA des dotations aux amortissements afférents à des immob. corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	288158	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	767270	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	SA	767270	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel :	YP	8	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

4 4 2 6 9 7 0 8 2 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL L'Hôtel de la Plage

ADRESSE (voie) 20 Boulevard de Verdun

CODE POSTAL 76200

VILLE DIEPPE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

86

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique KUENEMANN Prénom(s) LUC
Nom marital % de détention 51,25 Nb de parts ou actions 41
Naissance : Date 14021964 N° Département 68 Commune Pays
Adresse : N° 28 Voie Impasse Fleury
Code Postal 76200 Commune DIEPPE Pays

Titre (2) MME Nom patronymique KUENEMANN Prénom(s) ISABELLE
Nom marital % de détention 41,25 Nb de parts ou actions 33
Naissance : Date 05071967 N° Département 72 Commune Pays
Adresse : N° 28 Voie Impasse Fleury
Code Postal 76200 Commune DIEPPE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 4 4 2 6 9 7 0 8 2 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL L'Hôtel de la Plage

ADRESSE (voie) 20 Boulevard de Verdun

CODE POSTAL 76200 VILLE DIEPPE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

31122017

[illegible]

A l'hôtel de la Plage
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 €
Siège Social : 20, boulevard de Verdun
76200 Dieppe
RCS 442697082

PROCES VERBAL DE L'

ASSEMBLEE GENERALE DU 07 juin 2018

L'an deux mille dix huit, et le sept juin, à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la Gérance.

Il est établi une feuille de présence.

Sont présents :

Mademoiselle Camille Kuenemann	2 parts
Mademoiselle Marie Kuenemann	2 parts
Monsieur Virgil Kuenemann	2 parts
Madame Isabelle Kuenemann	33 parts
Monsieur Luc Kuenemann	41 parts
	80 parts

Total des parts présentes : 80 parts en pleine propriété sur les 80 parts composant le capital social.

Monsieur Luc Kuenemann, préside la séance en qualité de Gérant Associé.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Feuille de présence,
- Rapport de gestion de la Gérance,
- Inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce, approbation de ces conventions,
- Texte des projets de résolutions

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant un délai de 15 jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion sur l'activité de la société,
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, quitus à la gérance,
Affectation des résultats,
Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code du commerce.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 lesquels font apparaître un bénéfice de 125 484 €.

En conséquence, l'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 125 484 € de la manière suivante :

Origine :	Emploi	Ressource
Résultat de l'exercice		125 484 €
Dotation aux réserves :		
A la réserve légale, soit	0 €	
A la réserve libre, soit	125 484 €	
Totaux	125 484 €	125 484 €

L'assemblée générale prend acte qu'en raison des travaux importants encore prévus pour l'exercice 2018, il n'y aura pas de distribution de dividendes.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

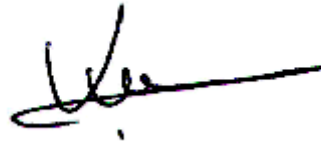
L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223.19 du code du commerce, et constaté que le quorum pour statuer sur chacune des conventions mentionnées est atteint, approuve successivement lesdites conclusions et conventions.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé par le présent procès verbal qui après lecture, a été signé par la Gérance.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'U' followed by a horizontal line and a small flourish.

La Gérance